Nations Unies S/PV.5065



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5065e séance

Mercredi 27 octobre 2004, à 10 heures
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Constantino
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Rojas
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Olson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de la Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

04-57404 (F)
0457404

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Fall à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne à présent la parole à M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

M. Fall : Le 20 novembre 2003, le Conseil a consacré une séance (voir S/PV.4865) spéciale à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2003/1099). Depuis cette séance, de nombreux événements se sont déroulés. Un document d'information a été envoyé, ce qui me permet donc de faire l'économie de ces différents événements. Ceci est précieux puisque je crois savoir que le Conseil m'a accordé 15 minutes pour l'informer de la situation actuelle. Je m'en tiendrai à ces 15 minutes.

À à peu près moins d'un mois de la réunion de la première session de la conférence des chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sommet qui doit se tenir à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre, comme par une heureuse coïncidence, le Conseil tiendra au cours de la même période une réunion particulièrement importante en Afrique, sur le Soudan. C'est dire que l'Afrique bénéficiera au cours de cette semaine d'une attention toute particulière.

Le sommet de Dar es-Salaam est le premier. Il sera suivi en 2005 du deuxième et dernier sommet dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. C'est à l'issue de ce deuxième sommet qu'un pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs sera adopté. Les deux éléments constitutifs de ce pacte sont, d'une part, la déclaration de Dar es-Salaam dont l'adoption est prévue au cours du premier sommet et qui tracera le cadre général, les options politiques, les orientations et les directives de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et, d'autre part, les protocoles et programmes d'action qui, dans l'entre-deux sommets, devront être préparés par un comité ministériel à la demande du sommet de Dar es-Salaam.

Nous sommes donc dans la phase préparatoire de la déclaration. Cette phase a été rythmée, depuis la dernière séance du Conseil sur le sujet, par des réunions préparatoires au niveau régional dans trois cadres différents. D'abord, le Comité régional préparatoire composé des représentants des comités nationaux préparatoires s'est réuni respectivement à Bujumbura et à Kinshasa. Il doit se réunir les 8, 9 et 10 novembre à Kampala.

Ensuite, des réunions spéciales ont été tenues au niveau régional pour permettre à trois catégories sociales spécifiques d'apporter leur contribution particulière au processus préparatoire. Il s'agit de la réunion régionale des femmes qui s'est tenue à Kigali, de la réunion régionale des jeunes qui s'est tenue à Kampala et de la réunion régionale des organisations non gouvernementales qui s'est tenue à Arusha.

Enfin, d'autres réunions particulières organisées soit par des organisations religieuses, par des syndicats ou par des parlementaires ont permis des contributions sectorielles au processus préparatoire qui se veut un processus inclusif.

Tout cela a permis donc de générer des réflexions, des propositions sur la table du comité régional préparatoire. Et c'est sur la base de ces réflexions et propositions qu'un premier projet – projet 00 – de la déclaration de Dar es-Salaam a été examiné à Kinshasa et va être finalisé à Kampala avant d'être soumis à une réunion des ministres des affaires étrangères les 16 et 17 novembre à Dar es-Salaam, la veille du sommet de Dar es-Salaam.

Il résulte de ce processus préparatif régional et inclusif un certain nombre de résultats. Le premier est d'ordre politique. C'est l'élargissement géographique des pays membres de la Conférence sur la région des Grands Lacs. De six, on était passé à sept au moment de la séance du Conseil du 20 novembre 2003; aujourd'hui, on est à 11, après l'admission de l'Angola, de la République du Congo, de la République centrafricaine et du Soudan. Cet élargissement a apporté un élément considérable dans la logique et l'homogénéité de la Conférence, étant donné que notre objectif dès le début était d'y associer tous ceux qui, à un titre ou à un autre, soit avaient été affectés soit avaient affecté la situation dans la région des Grands Lacs.

Le deuxième élément, c'est la tendance vers des positions commune de l'ensemble des pays. Au début du processus régional, certaines questions étaient particulièrement délicates pour ne pas dire confrontationnelles. Aujourd'hui, après la tenue de deux réunions régionales, nous allons de plus en plus vers un consensus, y compris sur les questions les plus délicates.

Le troisième élément est l'apparition d'un certain nombre de domaines prioritaires. La Conférence elle-même repose sur quatre domaines prioritaires : la paix et la sécurité, la gouvernance et la démocratie, le développement économique et l'intégration régionale, et enfin les questions sociales et humanitaires. Mais de ces domaines ressortent certains domaines prioritaires qui transcendent ces quatre catégories.

D'abord, il y a l'éducation à la paix, à la tolérance, au multiculturalisme et aux valeurs démocratiques. Ceci rejoint quelque peu ce qui est inscrit dans l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à savoir que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Donc, l'éducation à la paix est essentielle pour une région qui a été si bousculée, si affectée par la guerre.

Deuxièmement, sur le plan social, il y a la lutte contre les endémies et les pandémies. Le sida affecte toutes les régions d'Afrique, mais plus particulièrement la région des Grands Lacs. Il en est de même du paludisme et de la tuberculose. Mais cette approche face aux endémies et aux pandémies se veut une approche dans toutes les dimensions, pas seulement les dimensions sanitaires, mais les dimensions sociales, les dimensions politiques et sécuritaires aussi.

Troisièmement, il y a la centralisation des droits et du rôle de la femme dans la paix et la sécurité certainement, mais aussi en gouvernance et démocratie et dans la promotion du développement économique.

Quatrièmement, il y a la promotion de stratégies et de politiques communes dans les secteurs prioritaires de ces quatre thèmes de la Conférence.

Et cinquièmement, il faut redonner à la frontière dans la région des Grands Lacs sa vocation naturelle, qui va au-delà de sa fonction de séparation administrative et politique entre deux États pour devenir un cadre de coopération politique, économique et sociale pour asseoir les bases de la paix.

Voilà en quelque sorte quelques éléments qui émergent du processus préparatoire. À cela s'ajoute la dynamique préparatoire. C'est une dynamique inclusive dans laquelle l'ONU intervient à travers tous ses départements, programmes et institutions spécialisées concernées. L'Union africaine et les organisations sous-régionales sont impliquées. Les partenaires de développement à travers le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, dirigé par le Canada et les Pays-Bas, interviennent également et enfin la société civile dans les différents pays.

S'agissant enfin des différents secteurs, c'est-à-dire paix et sécurité, gouvernance et démocratie, développement économique et intégration régionale, et enfin questions sociales et humanitaires, il résulte à la lumière des deux réunions du Comité régional préparatoire un certain nombre de secteurs que je voudrais mentionner.

En matière de paix et de sécurité, il s'agit des secteurs suivants : l'éducation à la paix; la stratégie de gestion commune des questions frontalières; l'implication des acteurs sociaux dans la prévention, la gestion, le règlement des conflits et la reconstruction; des stratégies de lutte communes de lutte contre la criminalité; des mécanismes régionaux de non-agression et de mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; et des mécanismes politiques de lutte contre la violence sexuelle et contre les crimes en général.

En ce qui concerne la gouvernance et la démocratie, et, d'abord, la démocratie, les secteurs prioritaires semblent être : la promotion et la protection

des droits de l'homme dans les trois dimensions que sont l'éducation, l'observation et les sanctions; deuxièmement, l'éducation au multiculturalisme; troisièmement, la centralisation des droits et du rôle de la femme en matière de gouvernance. Enfin, en matière de gouvernance, c'est l'état de droit et la criminalisation des politiques et des pratiques diviseuses et corruptives.

Dans le domaine du développement économique et de l'intégration, les questions principales sont les suivantes. Premièrement, il s'agit de considérer la région des Grands Lacs comme une région économiquement intégrée avec des stratégies articulées dans les domaines des transports, des télécommunications, de l'agriculture et de la connexion des réseaux électriques. Il s'agit également de promouvoir l'autosuffisance alimentaire. Enfin, il s'agit de considérer la région des Grands Lacs comme une zone de reconstruction spécifique devant pouvoir obtenir de la communauté internationale la mise en place d'un mécanisme et d'un fonds de développement économique et social. Cela rappelle quelque peu ce qui a été fait en Europe au lendemain de la dernière guerre mondiale.

Enfin, en ce qui concerne les questions sociales et humanitaires, les principaux points de réflexion tournent autour du déminage, de la question des réfugiés, des catastrophes naturelles, des endémies et pandémies comme le sida, le paludisme et la tuberculose et enfin, de l'éducation à la paix et à la tolérance.

Le Sommet de Dar es-Salaam devrait se terminer par l'adoption de cette déclaration mais celle-ci inclura aussi un mécanisme de suivi, qui sera la mise en place d'un comité interministériel chargé, dans l'entre-deux sommets, de traduire en programme d'action et en protocole le contenu de la déclaration de Dar es-Salaam. C'est à la lumière de ce programme d'action et de ce protocole que se tiendra le Sommet de Nairobi en 2005.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur cette question en consultations.

La séance est levée à 10 h 35.